

Parution : Août 2016



BULLETIN DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois de juillet 2016 totalisant 25 615.73\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 27 à 30 totalisant 10 288.35\$.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

6 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

Madame Vanessa Daigle sera le maire suppléant pour les mois de septembre, octobre et novembre prochains.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 370 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 359 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

SOLANGES THIBAUT donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle proposera un projet de règlement numéro 370 modifiant le règlement numéro 359 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement numéro 370 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement numéro 370 jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement.

PRÉSENTATION

Attendu que le législateur (l'Assemblée nationale) a adopté le 10 juin dernier le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique) ;

Attendu que parmi les nombreuses modifications à différentes lois concernant les organismes municipaux, il faut noter l'obligation faite aux municipalités et aux MRC de modifier les codes d'éthique (élus et employés) au plus tard le 30 septembre 2016;

Attendu qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du 8 août 2016;

Attendu qu'un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement;

En conséquence, il est proposé par Solanges Thibault, appuyé par Dannie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le projet de règlement numéro 370 modifiant le règlement 359 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 371 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 344 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

SOLANGES THIBAUT donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle proposera un projet de règlement numéro 371 modifiant le règlement numéro 344 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement numéro 371 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement numéro 371 jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion. Un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement.

PRÉSENTATION

Attendu que le législateur (l'Assemblée nationale) a adopté le 10 juin dernier le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique) ;

Attendu que parmi les nombreuses modifications à différentes lois concernant les organismes municipaux, il faut noter l'obligation faite aux municipalités et aux MRC de modifier les codes d'éthique (élus et employés) au plus tard le 30 septembre 2016;

Attendu qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du 8 août 2016;

Attendu qu'un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement;

En conséquence, il est proposé par Solanges Thibault, appuyé par Jean-Marie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le projet

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

de règlement numéro 371 modifiant le règlement 344 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

DEMANDE DE MORATOIRE PROJET OPTILAB

Attendu le projet d'optimisation des laboratoires des différents centres de santé québécois, le projet « Optilab »;

Attendu que ce projet a pour objectif de réorganiser le travail d'analyse des échantillons de façon à en centraliser une grande partie dans des « laboratoires serveurs » qui desserviront une région complète;

Attendu que l'Hôpital de Thetford Mines fait partie de la grappe de Chaudière-Appalaches et que le laboratoire serveur qui lui est attribué est celui de l'Hôtel-Dieu de Lévis;

Attendu que ce changement de pratique a pour conséquence de faire diminuer de façon marquée le volume d'échantillons soumis à l'analyse dans les locaux de l'Hôpital de Thetford Mines;

Attendu qu'il est anticipé que le projet d'optimisation des laboratoires ait des impacts socio-économiques significatifs directs et indirects pour la MRC des Appalaches, plus particulièrement pour la Ville de Thetford Mines, compte tenu qu'il est prévu l'abolition de plusieurs postes de technologistes médicales au sein de l'Hôpital de Thetford Mines et qu'il en résultera, par voie de conséquence, une perte d'emplois de qualité pour notre territoire;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît que certains ajustements devront être prévus localement afin d'amenuiser les impacts des contraintes géographiques et de planifier efficacement le transport des échantillons;

En conséquence, il est proposé par Solanges Thibault, appuyé par Vanessa Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la MRC des Appalaches appuie la demande de décréter un moratoire relativement au déploiement du projet « Optilab »;

De plus, dans la poursuite des travaux du ministère visant à revoir la structure de ce secteur d'activités, il est résolu :

Que la MRC des Appalaches demande au ministre d'assurer aux patients de l'Hôpital de Thetford Mines l'obtention des résultats des analyses dans le même délai que celui observé présentement;

Que la MRC des Appalaches demande au ministre, dans le cadre des travaux de planification et d'approbation du menu d'analyses du laboratoire associé de l'Hôpital de Thetford Mines de valoriser l'expertise des technologues qui y sont en fonction;

Que la MRC des Appalaches témoigne de sa préoccupation concernant la préservation de l'intégrité et de la qualité des échantillons qui seraient transportés vers le « laboratoire serveur », étant donné les contraintes géographiques de notre région, dont notamment l'étendue du territoire, l'absence d'une autoroute et le relief accidenté des voies de circulation;

Que la Ville de Thetford Mines s'associe à la MRC des Appalaches pour faire les représentations nécessaires auprès des ministres concernés, soit le ministre de la Santé et des Services sociaux, le ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et le député de Lotbinière-Frontenac et ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, de même que du conseil d'administration du CISSS de Chaudière-Appalaches à l'effet d'assurer le remplacement des emplois perdus au sein de la MRC des Appalaches par des emplois comparables dans le domaine des services de santé et des services sociaux dans l'éventualité de l'actualisation du projet OPTILAB.

RECONNAISSANCE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Attendu que cinq ans après le dévoilement du rapport du Groupe de travail provincial sur les collectivités rurales branchées et ses recommandations pour démocratiser l'accès à la téléphonie cellulaire et l'Internet partout sur le territoire, plusieurs représentants politiques de la ruralité dénoncent toujours et encore un sous-développement numérique chronique et persistant loin des grands centres urbains;

Attendu qu'une zone rurale sans cellulaire efficace et un accès à Internet de qualité ne peut plus attirer de familles, d'entreprises, ni même de villégiateurs;

Attendu que pour les résidents des régions rurales et éloignées, l'accès à Internet efficace et plus fiable représente d'énormes avantages, particulièrement en entraînant la création d'emplois et des occasions d'affaires, de meilleurs accès aux services d'éducation et de santé à distance et d'autres services en ligne, étant ainsi les fondements d'une économie innovatrice;

Attendu qu'en lien avec cette problématique, la MRC des Appalaches, représentée par son préfet et sa directrice générale, s'est rendu à Ottawa aux audiences publiques du CRTC pour dénoncer cette situation;

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

Attendu que jadis, l'économie principale passait par nos routes et celles-ci jouissent de subventions gouvernementales et que nous considérons qu'à présent la voie numérique est la voie de l'avenir ;
Attendu qu'à cette époque où nos élus redoublent d'imagination pour occuper nos territoires il faut être conscient qu'un terrain sans connexion Internet ou cellulaire restera vacant ;
Attendu que le télétravail, l'achat et la formation en ligne est accessible pour tous les résidents des centres urbains, nous assistons impuissant à l'exode de nos jeunes et moins jeunes en région vers ces noyaux urbains ;
Attendu que l'absence ou la faible couverture Internet haute vitesse et cellulaire dans les milieux ruraux menace le développement économique de communautés entières ;
Attendu que plusieurs municipalités rurales n'ont aucune couverture cellulaire, ce qui est inconcevable en 2016 et que lorsque celle-ci est disponible les couts en sont abusifs ;
Attendu qu'il est déplorable de constater la faiblesse de la couverture Internet haute vitesse malgré des années de promesses faites par les compagnies de télécommunications ou des autorités responsables ;
Attendu qu'un virage numérique est absolument nécessaire puisque la ruralité au Québec est présentement considérée comme les lieux sous-développés du numérique ;
Attendu qu'à ce jour, en 2016, et ce à travers la province, près de 800 000 ménages n'auraient pas accès ou disposeraient d'une connexion médiocre à l'Internet ;
Attendu que l'avènement de l'ère numérique a profondément modifié tous les aspects de la société ;
Attendu qu'Internet est un outil qui favorise la croissance économique, les débouchés commerciaux et les liens entre les communautés, les familles et les gens d'un bout à l'autre des régions, du pays et des continents ;
Attendu qu'il est impératif que les régions rurales puissent avoir accès à la haute technologie pour que les entreprises locales demeurent concurrentielles par rapport à celles des milieux urbains et pour que les communautés soient en mesure de retenir les familles et même d'en attirer des nouvelles ;
Attendu que l'ascension de l'ère numérique est un moteur de développement économique pour l'ensemble du Québec et de ses régions ;
Attendu que nous vivons une véritable révolution du savoir, de la communication et de la technologie qui s'inscrit au cœur de la croissance et de la compétitivité ;
Attendu qu'au cours de la prochaine décennie, l'émergence des technologies numériques novatrices continueront de bouleverser les façons de faire des entreprises et des consommateurs québécois ;
Attendu que nous élaborons des stratégies, nous mettons des actions en place pour dynamiser notre territoire, mais sans accès à la solution de base il sera impossible d'atteindre nos objectifs ;
Attendu que la démocratisation de l'Internet à haute vitesse et du cellulaire sur l'ensemble de la ruralité du Québec devrait cesser d'être vue comme un coût, mais plutôt être considérée comme un investissement, si l'on veut s'assurer que nos régions soient porteuse de richesse et de développement économique ;

En conséquence, il est proposé par Rock Côté, appuyé par Dannie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de reconnaître les infrastructures numériques au même titre que les infrastructures déjà existantes au Québec, telles que les routes, les ponts et le traitement et la distribution de l'eau potable et à ce qu'elles puissent bénéficier des mêmes critères d'admissibilités pour l'octroi de subventions au développement et à ce que les municipalités et les MRC y soient admissibles

FEPTEU-FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La municipalité autorise la présentation du projet pour des travaux d'égouts et la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées dans le FEPTEU- Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIQUE SUR SEAO NUMÉRO 2016-01

La directrice générale va publier l'appel d'offres publique sur le site du SEAO simultanément avec le Courrier Frontenac concernant le mandat d'ingénierie pour la préparation de plans et devis avec surveillance pour des travaux d'égouts et la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées portant le numéro 2016-01.

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR DES SOUMISSIONS REÇUES SUITE À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-01

La municipalité autorise la formation d'un comité de sélection pour analyser les soumissions reçues concernant le mandat d'ingénierie pour la préparation de plans et devis avec surveillance pour des travaux d'égouts et la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

DEMANDE ET ACCEPTATION DE LA SOUMISSION CONCERNANT L'ASPHALTAGE DE LA PATINOIRE POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DU PARC MUNICIPAL

Considérant que la municipalité a fait appel à un fournisseur local pour ce travail;

Considérant que le conseil a pris connaissance des coûts pour ce travail;

Considérant que la municipalité peut accorder de gré à gré un contrat qui comporte une dépense de moins de 25 000\$;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat d'asphaltage de la patinoire pour le projet d'amélioration du parc municipal à la firme B. Laflamme Asphalte Inc, au montant de 13 000\$ plus taxes applicables pour une superficie de 4 225 p.c.

AMÉLIORATION DU PARC MUNICIPAL EXISTANT

Attendu que le ministère de Développement économique Canada pour les régions du Québec a élaboré et mis en place le programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) afin de soutenir des projets visant la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement d'infrastructures communautaires existantes;

Attendu que le ministère de Développement économique Canada pour les régions du Québec a lancé un appel de propositions entre le 1^{er} et le 8 juin 2016 sous le thème *une économie axée sur une croissance propre* en accordant la priorité aux projets des plus petites municipalités et aux clients n'ayant pas reçu de financement de l'Initiative d'investissement local (IIL) ou du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC);

Attendu que le Comité des loisirs de Saint-Adrien-d'Irlande, en tant qu'organisme sans but lucratif admissible au programme, a présenté une demande d'aide financière au montant de 60 672.31\$, dans le cadre du (PIC 150) en vue de l'amélioration du parc municipal de Saint-Adrien-d'Irlande par l'ajout de jeux d'eau, pour un coût total de 60 672.31\$; Il est résolu à l'unanimité d'appuyer pour un montant de 60 672.31\$ le projet d'amélioration du parc municipal de Saint-Adrien-d'Irlande par l'ajout de jeux d'eau pour un montant de 60 672.31\$, conditionnellement à l'obtention d'une aide financière de Développement économique Canada. Ce montant comprend les taxes.

COLLOQUE ANNUEL ADMQ

La municipalité accepte que la directrice générale assiste au colloque annuel de zone qui se tiendra le 8 septembre 2016 au Manoir du Lac William au montant de 100,00\$ tous frais payés par la municipalité.

NOUVEL INSPECTEUR MUNICIPAL

Daniel Pouliot Pour le rejoindre : 418-333-3120

Nous lui souhaitons bienvenue et bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca